

# MAIRIE DE LAUZERTE

## Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 22 JUILLET 2009 à 13 h 30.

L'an deux mil neuf et le vingt deux juillet à 13h30 , le conseil municipal de la commune de LAUZERTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard REY, Maire.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

**Présents :** BOILLON Catherine, BROTONS Patrick, DELTEIL Joëlle, GIORDANA Jean-Claude, JOFRE Jacques, MALOTAUX Jacky, MILLS Amanda, PORTAL Sylvie, REY Bernard,

**Absente :** MURET Charlotte, AUNAC Jean Luc, BADOUC Vincent, CAPMAS Jean-Pierre, REY Guillaume.

**Excusés:** PIERASCO Jean-Franck, **Procuration à** JOFRE Jacques

**Secrétaire de séance :** Patrick BROTONS.

### Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 02 juillet 2009:

La régie des recettes pour la cantine scolaire est créée.

Le compte rendu est adopté après la modification apportée ci-dessus.

#### ➤ **Projet d'avenant au marché de travaux rues de Lauzerte : requalification des espaces publics tranche 2 .**

Travaux supplémentaires :

Création rampe handicapés wc entre la perception et l'église :	1250.00 €
Fourniture et pose de quatre bornes amovibles :	2192.00€
Fourniture et pose de trois tampons fonte carrés concaves dans l'axe de la chaussée :	1605.00 €
Reprise de pavage place des cornières :	290.00 €

**Total HT : 5337.00 €**

**TTC : 6383.05 €**

Le montant du marché passe donc de 460 000,89 ( 550 161,06 € ttc ) à 465 337,89 ( 556 544,12 € ttc ) .

Le délai contractuel qui prenait fin le 02 juin est prolongé jusqu'au 30 septembre 2009 eu égard aux retards occasionnés par la réfection totale du réseau d'eau potable, des nappes rocheuses rencontrées dans les travaux de terrassement pour le réseau d'assainissement, des intempéries et des travaux supplémentaires. Le tronçon rue de l'éveillé sera réalisé à compter du 15 septembre.

**Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ce projet d'avenant et après en avoir délibéré adopte cet avenant n°1 au marché et autorise Monsieur le Maire à le signer.**

#### ➤ **Droit de préemption urbain sur le territoire de la commune.**

Le PLU ayant remplacé le POS, il est nécessaire de délibérer pour reconduire le droit préemption sur le territoire de la commune pour les zones U ( urbanisées ) et UA ( à urbaniser ) du PLU.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte cette décision.**

#### ➤ **Modification PLU**

Il serait souhaitable de procéder à la modification du PLU de manière à y inclure la possibilité ( dans le cadre de la PVR de bouxac ) l'autorisation de construire à partir de ruines existantes.

La SOGEXFO serait chargée de cette opération.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte cette décision.**

➤ **Subvention nuits de Lauzerte**

Monsieur le Maire expose que la subvention de 3500.00 € initialement votée à destination des nuits de Lauzerte devrait être versée à l'office de tourisme. En effet l'association des nuits de Lauzerte n'est pas définitivement constituée.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte cette décision.**

➤ **Piégeage pigeons :**

Monsieur le maire expose que l'Association communale de Chasse agréée a procédé au piégeage de pigeons sur le territoire de la commune. Elle a pour ce faire dû procéder à l'acquisition de matériel adéquat. Le montant de ces acquisitions se porte à 237,60 €. Monsieur le Maire propose que la commune de Lauzerte prenne en charge ces frais.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte cette proposition.**

➤ **Honoraires architecte pour le projet vestiaires :**

Monsieur le Maire expose :

Monsieur Boris BURZIO architecte, a effectué la phase 1 de sa mission concernant l'élaboration des études préliminaires pour 2160.00 €.

Il s'agit maintenant de poursuivre l'opération en sa phase 2 à savoir : la totalité de la mission de Monsieur l'architecte pour 15 840.00 €.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte cette proposition.**

**Questions diverses :**

• **Bassin de vignals**

L'agence de bassin va faire une étude ( amont, aval et bassin ). Cette étude visant au nettoyage du bassin sera subventionnée à 80% par l'agence ainsi que les travaux à faire.

**La parole est donnée à l'assistance :**

Pas de questions.

**Prochaine réunion du conseil municipal communiquée ultérieurement**

.